



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 04-1 - NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
- EXPERIMENTATION D'UNE «
CONFERENCE VIRTUELLE » -
CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'OPERATEUR ORANGE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1186/15

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,

A. CLAVERIE
Directeur



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

04-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION D'UNE « CONFERENCE VIRTUELLE » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPERATEUR ORANGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Un monde virtuel est un monde créé artificiellement par un programme informatique et hébergeant une communauté d'utilisateurs présents sous forme d'avatars et pouvant s'y déplacer et y interagir.

La présence d'une organisation (entreprise ou collectivité) dans un environnement virtuel offre différents avantages :

- un bénéfice de notoriété, la présence dans une plateforme virtuelle est un atout marketing et offre une publicité virtuelle ;
- une image de marque qui montre clairement l'intérêt pour l'innovation ;
- la possibilité de développer les mondes virtuels pour organiser des conférences ou des réunions sur plusieurs jours, pour des congressistes provenant de pays différents sans que personne n'ait à voyager.

Le contenu d'une conférence virtuelle est très comparable à la qualité d'une conférence réelle étant donné que le conférencier est filmé et que les supports de présentations sont visibles dans l'environnement virtuel. De plus, le « networking », la capacité à créer du lien entre les participants de la conférence, est rendu possible par la présence des avatars des congressistes distants pouvant discuter avec les participants physiquement présents par messagerie instantanée ou téléphonique.

Pour répondre aux enjeux de la ville de demain, notamment développer le numérique dans le tourisme d'affaire et créer de la valeur, il est primordial d'expérimenter ces nouvelles technologies.

L'objet de ce partenariat est donc de tester la capacité à hybrider réalité physique et réalité virtuelle pour un usage mixte offert aux deux types de congressistes, présents et distants, pour comprendre les perspectives des usages de demain dans le domaine du tourisme d'affaires.

Les prestations sont délivrées par le partenaire « Orange » à la Commune à titre gracieux et ne feront donc l'objet d'aucune facturation.

La présente convention est conclue uniquement pour les années 2015 et 2016. Elle prend fin, au 31 décembre 2016. La phase d'expérimentation pourra toutefois être prolongée, sous réserve de l'accord des parties.


OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'opérateur Orange, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.04-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION D'UN " CONFERENCES VIRTUELLES " - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPERATEUR ORANGE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1186-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1186-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes